



PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ILLFURTH SÉANCE DU 12 JANVIER 2026

Sous la présidence de Monsieur **Christian SUTTER**, maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs les adjoints au maire : **Benoit GOEPFERT**, **Jean WEISENHORN**, **Pierre Paul KIENTZ** - Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : **Bertrand MARCONNET**, **Martine KLEINMANN**, **Sylvie PERRIN**, **Eric APTEL**, **Régine DOLLÉ**, **Véronique GEHIN**, **Benoit WOLF**, **Anne SEITHER**, **Pierre LEHE**, **Olivier BELLOUIN**, **Emilie ERISMANN**, **Carine TSCHIEMBER**, **Pierre GANSER**.

Etaient absents excusés et ont donné procuration :

- Madame **Danielle BUHLER** à Madame **Régine DOLLÉ**
- Madame **Fabienne BAMOND** à Monsieur **Christian SUTTER**

Le Maire souhaite une bonne année à toutes et tous et salue la Presse présente.

Il propose de rajouter un point à l'ordre du jour :

4.4 - Autorisation d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026 – tableau d'affectation des crédits

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

APPROUVE le rajout de ce point à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR :

1. Nomination d'un(e) secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 8 décembre 2025
3. RIVIERES DE HAUTE ALSACE – convention de surveillance du système d'endiguement.
4. Finances :
 - 4.1 - Affaires foncières – fixation / révision du tarif de fermage 2026 - 2035
 - 4.2 – Budget annexe « Chaufferie bois » - décision modificative n°1
 - 4.3 – Tarifs salles communales – gratuité de mise à disposition pour deux associations
 - 4.4 - Autorisation d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026 – tableau d'affectation des crédits
5. Association des maires de France – proposition de motion sur les finances et les libertés locales
6. Territoire Energie Alsace – proposition de motion sur l'avenir des syndicats d'énergie.
7. Compte-rendu des délégations attribuées au Maire
8. Points divers

1. NOMINATION d'un secrétaire de séance :

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Il est proposé au Conseil municipal de nommer :

- Monsieur **Pierre Paul KIENTZ**

aux fonctions de secrétaire de séance du Conseil municipal.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DECEMBRE 2025.

Le Procès - verbal de la séance du Conseil du 8 décembre 2025 est approuvé à l'unanimité et signé par le Maire et le secrétaire de séance.





3. RIVIERES DE HAUTE ALSACE – APPROBATION DE LA CONVENTION RELATIVE A LA GESTION ET A LA SURVEILLANCE DU SYSTEME D'ENDIGUEMENT d'ILLFURTH :

L'adjoint au maire Pierre Paul KIENTZ projette un diaporama qui détaille les scénarios des 4 niveaux de crues et leurs conséquences possibles.

Puis il détaille les phases de surveillance, les règles de sécurité ainsi que les procédures prévues.

Il donne lecture de la convention proposée et rappelle que le Plan Communal de Sauvegarde a été mis à jour en intégrant les consignes données.

La convention a pour objet d'organiser les conditions techniques et financières de la surveillance des ouvrages entre la commune d'ILLFURTH, le syndicat mixte de l'ILL et RIVIERES de Haute-Alsace (RHA), via les consignes énoncées dans le document d'organisation joint à la convention.

La commune désigne une personne référente que RHA pourra joindre à tout moment afin de déclencher la surveillance. Si cette personne est amenée à changer, le nouveau contact sera transmis à RHA.

La commune s'organise ensuite pour patrouiller par équipe de deux et faire remonter les désordres éventuels à RHA.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et suivants ;

VU le Code de l'environnement, notamment les articles L.211-7 et R.214-112 et suivants relatifs à la gestion des systèmes d'endiguement ;

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe) ;

VU la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) ;

VU les statuts de RIVIERES de HAUTE ALSACE et du syndicat mixte de l'ILL ;

CONSIDERANT que la commune d'Illfurth est concernée par la présence d'un système d'endiguement destiné à la protection contre les inondations ;

CONSIDERANT que ce système d'endiguement doit faire l'objet d'une gestion, d'un entretien et d'une surveillance conformes à la réglementation en vigueur afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes ;

CONSIDERANT que la responsabilité de la gestion et de la surveillance du système d'endiguement peut être organisée par voie de convention avec RIVIERES de HAUTE ALSACE et le syndicat mixte de l'ILL ;

CONSIDERANT qu'il convient de préciser, par convention, les rôles, obligations et responsabilités respectives des parties, notamment en matière d'exploitation, de surveillance, d'entretien, de diagnostics, de gestion de crise et de financement ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité

APPROUVE la convention portant sur la gestion et la surveillance du système d'endiguement de la commune d'Illfurth, telle qu'annexée à la présente délibération.

CONFIE à RIVIERES de HAUTE ALSACE et au syndicat mixte de l'ILL les missions définies dans ladite convention, notamment :

- la gestion et l'exploitation du système d'endiguement ;
- la surveillance régulière et en période de crue ;
- l'entretien courant et, le cas échéant, les travaux nécessaires ;
- la mise en œuvre des procédures de sécurité et d'alerte ;

DESIGNE comme personne référente Monsieur Pierre Paul KIENTZ, Adjoint au maire.

AUTORISE le Maire à signer la convention ainsi que tout document afférent à son exécution.

4. FINANCES :

4.1 - AFFAIRES FONCIERES – FIXATION / REVISION DU TARIF DE FERMAGE 2026 – 2035 :

La précédente période de fermage étant arrivée à terme, il est proposé de reconduire le fermage pour une durée de 9 années aux 4 exploitants actuels et d'en fixer le prix selon l'indice national des fermages.



**Après en avoir délibéré,**

Monsieur Benoit WOLF ne prend part ni à la discussion ni au vote.

Le Conseil municipal, à l'unanimité

CONSIDERE que tous les terrains sont de catégorie moyenne,

FIXE le prix du fermage annuel à **123,06 €/ha** selon l'indice national des fermages 2025,

ENTEND appliquer pour la révision du prix du fermage, à compter de la deuxième année, l'indice national des fermages,

RAPPELLE que toute cession ou sous-location est interdite,

DONNE en fermage pour une période de 9 ans à compter du 1^{er} novembre 2025, les terrains aux exploitants ci-après :

- Earl BOETSCH Bernard pour une surface de 3ha 80a 96ca
- Earl KNECHT Dominique pour une surface de 1ha 68a 70ca
- SCEA LERCHENBERG, WOLF Bertrand pour une surface de 1ha 97a 61ca
- EARL WOLF Benoit pour une surface de 1ha 00a 37 ca

DIT que les baux seront tacitement renouvelables à l'expiration de la période, conformément à l'article L411-46 du code rural et de la pêche maritime,

AUTORISE le maire à signer les contrats de bail à intervenir.

4.2 – BUDGET PRINCIPAL COMMUNAL ET BUDGET ANNEXE « CHAUFFERIE BOIS » 2025 - DECISION MODIFICATIVE N°1 :

Lors du précédent conseil, un virement de crédit d'un montant de 5000€ depuis le budget général vers le budget chaufferie a été approuvé.

La Trésorerie demande une décision modificative pour effectuer ce virement en complément de la subvention d'équilibre.

VU l'instruction budgétaire et comptable M 57,

VU le budget principal 2025 de la commune,

VU le budget annexe 2025 de la chaufferie bois,

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2025 :

BUDGET PRINCIPAL COMMUNAL - Section de fonctionnement :

Imputation comptable	Dépense	Recette
Chapitre 73 – compte 7392221 « Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales »	- 5 000	
Chapitre 65 - compte 65736221 «Budgets annexes à caractère industriel et commercial non dotés de la personnalité morale »		+ 5 000

BUDGET ANNEXE – chaufferie bois :

Imputation comptable	Dépense	Recette
Chapitre 011 - Charges à caractère général	+ 5000	
chapitre 75 - compte 757361 "Subventions versées par la collectivité de rattachement »		+ 5 000

Le Conseil municipal, à l'unanimité

APPROUVE la Décision modificative n° 1 telle que présentée dans le tableau,

AUTORISE le Maire à signer tout document permettant l'exécution de la présente délibération.



**4.3 – TARIFS SALLES COMMUNALES – GRATUITE DE MISE A DISPOSITION POUR DEUX ASSOCIATIONS :**

Il est proposé d'accorder la gratuité des salles occupées aux associations suivantes :

- L'ASCOMIL pour son don conséquent de mobilier
- IMPACT pour l'intérêt général local de ses activités et l'implication de la commune.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2144-3 ;

VU le don de mobilier effectué l'association « ASCOMIL »

VU les statuts de l'association « IMPACT »

CONSIDERANT que l'association « ASCOMIL » a fait don du mobilier affecté à la salle de réception de la mairie,

CONSIDERANT que l'association « IMPACT » exerce des activités présentant un intérêt général local et l'implication de la commune dans ses missions.

CONSIDERANT que leur action contribue à l'animation de la vie communale ;

CONSIDERANT que la mise à disposition de la salle est ponctuelle et ne constitue pas un avantage injustifié ;

CONSIDERANT que cette gratuité respecte le principe d'égalité de traitement entre les associations dans des situations comparables ;

Après en avoir délibéré,

Messieurs Jean WEISENHORN, Pierre Paul KIENTZ et Christian SUTTER ne participent pas au vote.

Le Conseil municipal, à l'unanimité

DÉCIDE de mettre gratuitement à disposition pour les besoins de leurs activités les salles communales suivantes :

- ASCOMIL : salle de réception de la mairie
- IMPACT : toutes les salles communales

ACCORDE cette mise à disposition à titre exceptionnel et non lucratif, dans le cadre de l'intérêt général local.

AUTORISE le maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

4.4 - AUTORISATION D'ENGAGER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2026 – TABLEAU D'AFFECTATION DES CREDITS :

Les montants par opération doivent être précisés.

Il convient d'approuver un tableau de ventilation des crédits ci-dessous.

Ce tableau sera annexé à la délibération prise lors du précédent conseil.

INVESTISSEMENT	
DEPENSES	
Chapitre 20 – immobilisations incorporelles	
203 – frais d'études	12 737,81
Chapitre 21 – immobilisations corporelles	27 767,99
212 – agencement et aménagement de terrains (aire de jeux)	10 000,00
2158 – Autres installations, matériel et outillage technique	6 000,00
2183 – Matériel informatique	6 000,00
2184 – Matériel de bureau	5 767,81
23 – immobilisations en cours	403 427,37
Opération 13 - bâtiment salle polyvalente	20 000,00
Opération 29 – école primaire	20 000,00
Opération 43 – aménagement centre	363 427,37
INVESTISSEMENT TOTAL	443 933,17

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité

APPROUVE la ventilation des autorisations d'engagement à la section investissement pour 2026

AUTORISE le maire à procéder aux écritures comptables





5. ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE – PROPOSITION DE MOTION SUR LES FINANCES ET LES LIBERTES LOCALES :

Le maire donne lecture de la motion proposée.

L'association des maires de France propose une motion de soutien pour la liberté locale et les moyens d'agir des communes.

Elle dénonce le centralisme de l'Etat qui éloigne la décision et l'action publique des citoyens.

Elle lance un appel à :

- la libre administration des collectivités, et le renoncement de toute tutelle par l'Etat
- l'autonomie financière et fiscale, donc la compensation intégrale des compétences transférées et la redéfinition des ressources propres
- la subsidiarité qui confie par principe à l'échelon le plus proche du citoyen le pouvoir de décision

Il est proposé de soutenir l'AMF sur :

- le pouvoir réglementaire local
- un moratoire sur toute nouvelle contrainte
- une réduction des normes et un allègement des procédures inutilement complexes et coûteuses

Et de demander à l'Etat de tenir sa parole dans le projet de budget 2026.

Le Conseil municipal, à l'unanimité

APPROUVE la motion de l'Association des Maires de France.

6. TERRITOIRE ENERGIE ALSACE – PROPOSITION DE MOTION SUR L'AVENIR DES SYNDICATS D'ENERGIE.

Le maire donne lecture de la motion proposée.

Le syndicat TEA soutient le FNCCR (Fédération nationale des collectivités concédantes et régies) qui propose d'adopter une motion :

- Contre le projet du gouvernement de reconnaître le rôle de chef de file des réseaux de distribution d'électricité et de gaz aux départements.
- Pour la réaffirmation de l'appartenance de la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité au bloc communal.

Le Conseil municipal, à l'unanimité

APPROUVE la motion de Territoire Energie Alsace

7. COMPTE – RENDU DES DELEGATIONS ATTRIBUEES AU MAIRE - Urbanisme :

➤ Déclarations préalables :

9 route de Mulhouse, rénovation d'une maison existante, création de 2 fenêtres de toit, création d'une terrasse

2 rue des Jardins, réalisation d'un garage

60 route de Mulhouse, division foncière

4 rue des Mérovingiens, installation de panneaux photovoltaïques

14 rue des Acacias, pergola

➤ Déclaration d'intention d'aliéner :

5 ruelle des Cigognes, maison de 169,61 m²

6A rue de Bretagne, maison de 105 m²

2A rue de Provence, terrain de 3 ares à détacher de la parcelle 706 section 6

WALTERSBERGER Richard, 9 chemin des Vignerons, maison

2 rue des Artisans, garage

5D rue du Chêne, appartement du 149,97 m² avec garage et parking





➤ **Permis de construire :**

60 route de Mulhouse, création de 2 maisons individuelles – permis modificatif (annulation du sous-sol de la maison en fond de parcelle)

8. POINTS DIVERS :

➤ **Remerciements**

➤ **Sapeurs-pompiers volontaires :**

Les vacations payées pour les mois de juillet à novembre s'élèvent à un total de 1260,28€

➤ **Urbanisme :**

- Prochaine réunion de la commission d'urbanisme : restitution des études CITIVIA sur la ZAC du Feldele
- « Porter à connaissance » risque technologique – BBC Cellpack
Trois risques sont identifiés : Thermique – toxique – suppression et leurs impacts sont localisés sur des cartes qui définissent des préconisations en urbanisme.

➤ **Tour de table :**

Mme Carine TSCHIEMBER intervient sur le non-respect des règles de sécurité aux abords de l'école.

Plus personne ne demandant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 21h55.

TABLEAU DES SIGNATURES POUR L'APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ILLFURTH SEANCE DU 12 JANVIER 2026

Nom et Prénom	Qualité	Signature
SUTTER Christian	Maire	
KIENTZ Pierre Paul	Adjoint au Maire	

